

Fongicide pour la prévention des maladies racinaires

Matière active : *Trichoderma harzianum* Rifai souche T-22 (KRL-AG2)

Formulation: Poudre mouillable

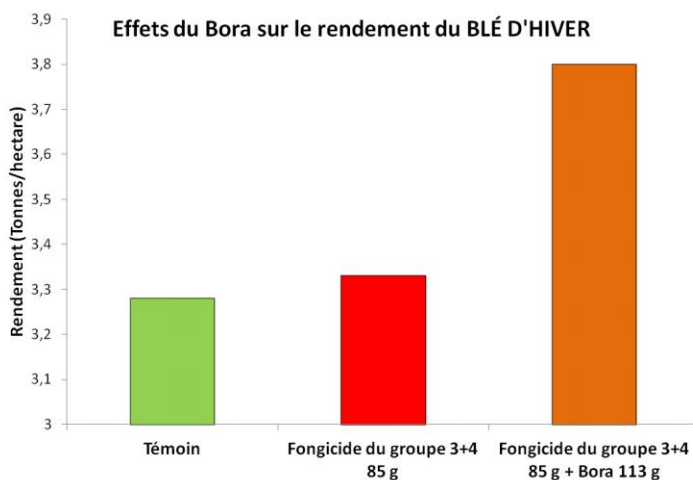
Groupe chimique : S/O Biopesticide

Délai de réentrée : 0 jour

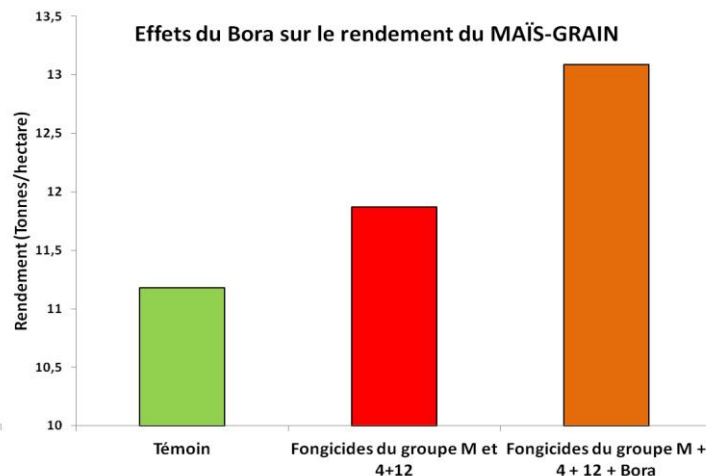
Taux d'application : Pour le traitement des semences, BORA est appliqué au taux de 60-125 g par 50 kg de semences



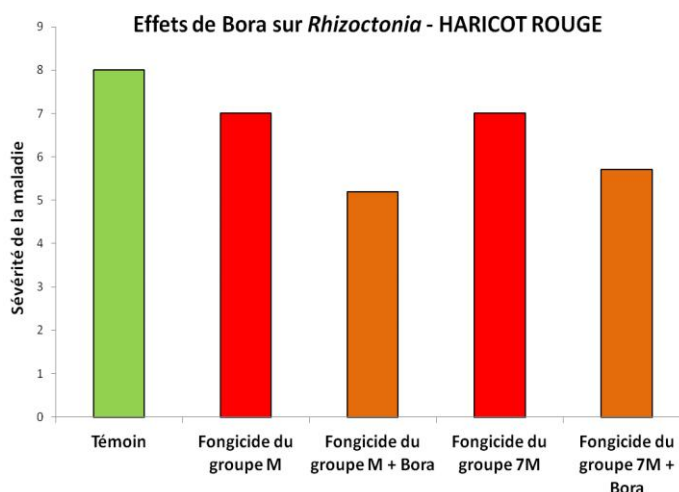
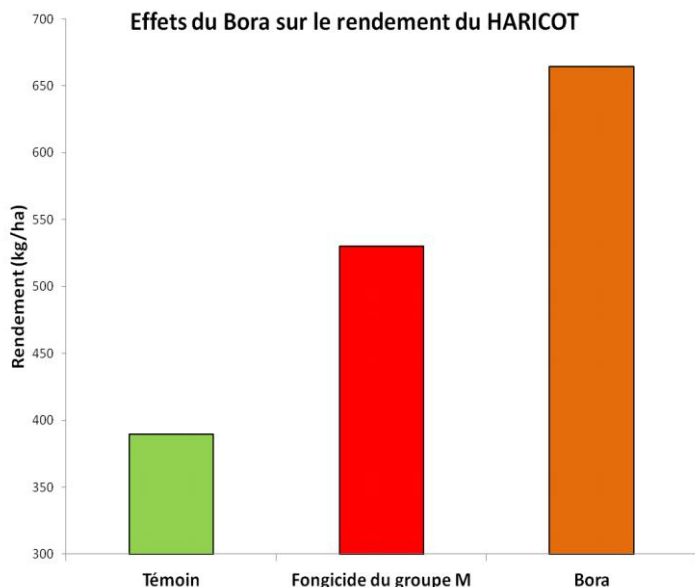
- Bora colonise les racines et la rhizosphère, prévenant ainsi l'apparition de maladies racinaires causés par *Pythium*, *Fusarium* et *Rhizoctonia*
- Bora peut être utilisé seul ou en combinaison avec un fongicide chimique



Le traitement des semences de blé d'hiver avec Bora en combinaison avec un fongicide des groupes 3+4 a permis **d'augmenter les rendements de 16 %**. Variété : NY Batavia Essai effectué à la Cornell University, New-York(1998).



Le traitement des semences de maïs avec Bora en combinaison avec des fongicides des groupes M et 4+12 a permis **d'augmenter les rendements de 17 %**. Variété : Pioneer 3417 Essai effectué à la Iowa State University, (1997).



Le traitement des semences de haricot avec Bora a permis **d'augmenter les rendements de plus de 70%**, comparativement à 36% avec un fongicide chimique du groupe M. Essai effectué dans un champ naturellement infecté par *Rhizoctonia*, *Pythium* et *Fusarium*. North Dakota University, Fargo, ND (1990).

Effets de Bora utilisé en combinaison avec différents fongicides chimiques, en traitement des semences, dans la culture du haricot rouge. Sévérité de la maladie :

- 1 = Pas de maladie
- 3 = 10% des racines et hypocotyles infectés
- 5 = 25 %
- 7 = 50%
- 9 = défoliation, mort, pourriture racinaire sévère.

Essai effectué à la University of Minnesota (1998).

Domages (trous) causés par la souche pathogène T-22 (KRL-AG2) du Bora sur la paroi cellulaire de *Rhizoctonia*.

(crédit photo : Professor Ilan Chet, The Hebrew University of Jerusalem, Israel)



**Contactez votre détaillant agricole
pour plus d'informations**

Se référer à l'étiquette du produit pour les détails complets concernant l'application. Toujours lire et suivre les informations fournies sur l'étiquette. Informations mises à jour en décembre 2013. Bora est homologué au Canada par AEF Global. Ce produit n'est pas homologué dans la culture du maïs et du blé auprès de l'Agence de Réglementation de la Lutte Antiparasitaire et ne peut donc pas être vendu et utilisé au Canada pour ces usages. Aller au www.aefglobal.com pour une information complète sur le produit.

AEF GLOBAL

201 Mgr-Bourget • Lévis (QC) G6V 6Z3 • Sans frais: 1 (866) 622-3222 • Tel.: (418) 838-4441 • Fax: (418) 835-2112 • Email: info@aefglobal.com

www.aefglobal.com

Mise à jour: 20/11/2014